



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	66
Procurations	4
Votants	70

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°13-141025

Objet : élection d'un membre au Bureau syndical pour compléter un poste vacant (représentant de la CC Vallée de l'Homme).

L'an deux mille vingt-cinq, le **quatorze octobre**, à **19 heures**, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, président.

Date de convocation du comité syndical : le 07 octobre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAULT	Pierre CHEVALIER
CALVIAC EN PERIGORD	/	Sylvie MENARDY
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Christelle MAILLARD	Chrystèle MARJARIE
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUCET	/	/
ST GENIES	Marion CHAPUT	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	/	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	Séverine RAMOS
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	/
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	/	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	/
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	/	/
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	Liliane LABATUT	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	/
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	/	Patrick LE MELLEDO
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

AR Prefecture

024-252402284-20251014-13_141025-DE
Reçu le 16/10/2025

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC	Eric GAUTHIER	/

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Christian ARNOUIL (Castelnaud-La Chapelle)
Lilian GILET (Saint Laurent la Vallée)
Elisa COUSIN (Aubas)
Sylvie COLOMBEL (Les Farges)
Daniel CHAZARAIN (Vitrac)

Ont donné procuration :

1/ Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac) à Sylvain MARTEGOUTTE (Groléjac)
2/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)
3/ Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
4/ Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-La Canéda) à Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

Secrétaire de séance : Mme Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM du Périgord noir et notamment l'article 6 concernant la composition du Bureau syndical,

Vu les délibérations n°3-06082020 en date du 06/08/2020, n°9-25/09/2020 du 25 septembre 2020 et n°1-112021 du 08 octobre 2021,

Considérant que le Bureau syndical est composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux membres par EPCI adhérent,

Considérant la démission d'un membre représentant la Communauté de communes Vallée de l'Homme (démission de la 3ème adjointe de la commune de Valojoux acceptée par le préfet le 26 avril 2022) et que le poste est vacant depuis,

Considérant qu'il est nécessaire de le pourvoir pour compléter le Bureau syndical et qu'il s'agit donc d'élire un représentant de la communauté de communes Vallée de l'Homme,

Le président demande à l'assemblée s'il y a des candidatures au poste vacant de membre du Bureau syndical pour compléter la représentation de la communauté de communes Vallée de l'Homme.

Est candidate pour prendre la fonction de membre du Bureau syndical :

Madame Nathalie MANET-CARBONNIERE (maire de la commune de Valojoux).

Les membres passent au vote et les résultats sont les suivants :

Nombre de délégués : 114

Présents : 66

Votants : 70 (66 présents + 4 procurations)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

024-252402284-20251014-13_141025-DE
Reçu le 16/10/2025

Résultats du vote :

Vote blanc ou nul : néant

Nombre suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

→ Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE a obtenu 70 voix.

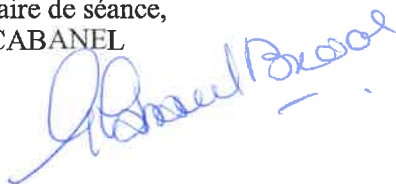
Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE est élue membre du Bureau syndical en tant que représentant de la communauté de communes Vallée de l'Homme.

Le président rappelle que le Bureau syndical est ainsi composé des membres suivants :

Prénom NOM	Titre	EPCI	Commune
Jérôme PEYRAT	Président	CC Sarlat-Périgord noir	La Roque-Gageac
Marie-Pierre VALETTE	Vice-présidente	CC Sarlat-Périgord noir	Sarlat-La Canéda
Gé KUSTER	Vice-président	CC Vallée de l'Homme	St Léon / Vézère
Dominique HERMENAULT	membre	CC Pays de Fénélon	Borrèze
Gérard TEILLAC	membre		St Crépin et Carluet
Lilian GILET	membre	CC Domme-Villefranche du Périgord	St Laurent la Vallée
Philippe BOISSON	membre		Cénac et St Julien
Jacqueline JOUANEL	membre	CC Vallée Dordogne	Meyrals
Hervé CARVES	membre	Forêt Bessède	Castels et Bézenac
Nathalie MANET-CARBONNIERE	membre	CC Vallée de l'Homme	Valojoux
Michel BOSREDON	membre		Montignac
Michel ANDRE	membre	CC Sarlat-Périgord noir	Marcillac-St Quentin
Jean-Jacques de PERETTI	membre		Sarlat-La Canéda

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Marlies CABANEL



Le Président,
Jérôme PEYRAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>